



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ DANS LA HAUTE-MARNE

06 MAI 2025



SOMMAIRE

INVESTISSEMENTS 2024 DANS LA HAUTE-MARNE : PRESENTATION DE 3 INITIATIVES.....	3
ACCÈS AUX SOINS	6
OUVERTURE DE L'UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER DE SAINT-DIZIER	9
PROJET IMMOBILIER DU CENTRE SUD HAUTE-MARNEE.....	11

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

INVESTISSEMENTS 2024 DANS LA HAUTE-MARNE : PRESENTATION DE 3 INITIATIVES

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) constitue l'un des principaux leviers financiers de l'ARS Grand Est pour soutenir la transformation du système de santé. En 2024, une enveloppe prévisionnelle de 491,8 millions d'euros a été mobilisée pour accompagner les priorités du Projet Régional de Santé 2018-2028, au plus près des besoins des territoires.

En Haute-Marne, en 2024, les investissements soutenus par le FIR, d'un montant de 13 387 977 €, reflètent la volonté d'agir concrètement pour :

- Améliorer la qualité de vie des publics fragiles,
- Moderniser les établissements de santé,
- Soutenir l'innovation et l'inclusion sociale.

Ces investissements se répartissent ainsi :

- **8,46 M€** au bénéfice des établissements sanitaires, incluant par exemple l'amélioration des conditions de travail et le soutien aux équipes mobiles.
- **2,03 M€** pour les établissements médico-sociaux, avec par exemple sur la qualité de vie au travail et la qualité/sécurité des soins.
- **1,61 M€** en faveur des soins de ville, notamment pour l'aide à l'installation des professionnels et le développement de la télémédecine.
- **1,21 M€** pour la prévention et la promotion de la santé, avec des actions en santé mentale, et par exemple la santé des jeunes et sexualité.
- Enfin, **81 647 €** sont consacrés aux contrats locaux de santé (CLS).

Parmi les nombreuses actions soutenues, trois initiatives illustrent particulièrement bien l'impact territorial de ces financements.

1. Soutien à un écosystème durable et au lien social intergénérationnel : le programme Educaflor

Le programme Educaflor, porté par l'Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale (ADASMS) et soutenu financièrement par l'ARS Grand Est à hauteur de 226 000 € sur la période 2020-2026, incarne une démarche exemplaire mêlant biodiversité, inclusion sociale et développement durable.

Depuis plus de 10 ans, ce projet ancré à Puellémontier, en partenariat avec le Conservatoire des Plantes, engage des travailleurs en situation de handicap dans des activités de préservation des espèces végétales locales. Près de 100 espèces sont actuellement cultivées, contribuant à un patrimoine écologique vivant.

Parmi ces travailleurs, **cinq ont obtenu une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)**, valorisant leurs compétences dans un parcours d'inclusion concret et durable.

Outre cette mission environnementale, des ateliers de jardinage thérapeutique sont organisés avec des résidents d'EHPAD, favorisant l'activité physique, la stimulation cognitive et le lien intergénérationnel.

Les prochaines étapes du projet visent à :

- renforcer la visibilité du site internet ;
- moderniser l'outil numérique "Pépicollecte", dédié à la collecte de graines ;
- organiser des événements culturels pour élargir la portée éducative et sociale du programme.

4

2. Soutien aux Équipes Mobiles Spécialisées

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité aux soins dans les zones rurales et semi-rurales de la Haute-Marne, l'ARS Grand Est a mobilisé un financement de plus de 2 millions d'euros en faveur des équipes mobiles spécialisées en soins palliatifs, gériatrie et addictologie.

Ces équipes permettent :

- une intervention directe à domicile, en EHPAD ou dans des établissements éloignés ;
- une prise en charge globale et personnalisée, en lien étroit avec les médecins traitants et les professionnels locaux ;
- une réduction des hospitalisations évitables, un meilleur maintien à domicile.

Zoom sur l'équipe mobile gériatrique

Avec un financement dédié de 240 000 € pour Chaumont et 298 000 € pour l'antenne de Langres, cette équipe couvre un territoire de plus de 25 communes. En 2024, elle a réalisé 216 interventions :

- 159 en intra-hospitalier,
- 20 en EHPAD,
- 37 à domicile via des médecins généralistes.

Des perspectives positives s'ouvrent pour 2025

- arrivée d'un nouveau médecin,
- montée en compétence d'une infirmière en pratique avancée (IPA) en pathologies chroniques,
- mutualisation des équipes Chaumont / Langres pour une couverture élargie du territoire.

Ce projet est un modèle de soins mobiles, souple et réactif, qui s'inscrit dans la volonté de garantir une équité d'accès aux soins spécialisés, quel que soit le lieu de vie des patients.

3. Création d'espaces thérapeutiques et sensoriels : pour l'autonomie, l'apaisement et l'inclusion

Dans le cadre de son soutien aux structures médico-sociales de Haute-Marne, l'ARS Grand Est finance la création d'espaces thérapeutiques et sensoriels innovants, au service des enfants et des adultes en situation de handicap. Ces aménagements favorisent l'apaisement, l'autonomie, l'apprentissage et le bien-être global.

À l'Institut Médico-Educatif (IME) Val de Suize, à Brottes :

- Une cuisine thérapeutique est en cours d'installation dans le service Arc-en-Ciel (section autisme), grâce à un financement de 20 000 €.
- Dès octobre 2025, une quarantaine d'enfants des sections autisme, polyhandicap et IME bénéficieront d'ateliers hebdomadaires visant à développer leurs compétences pratiques, leur autonomie et leur inclusion sociale.
- Une salle Snoezelen a également été financée à hauteur de 24 300 €, avec une ouverture prévue en septembre 2025. Cette salle multisensorielle, utilisée quotidiennement, favorisera la détente, la concentration et la stimulation sensorielle adaptée.

À la MAS Jean Itard de Saint-Dizier

- Une salle d'apaisement est en cours de création dans la maisonnée "Jean", avec un financement de 23 500 €.
- Elle bénéficiera à 14 adultes polyhandicapés, en leur offrant un environnement calme et sécurisé propice à la gestion du stress, à l'autonomie et à la qualité de vie.

Projet innovant en EHPAD : "Voyage sensoriel – un train vers le bien-être"

- Dans les EHPAD de **Châteauvillain et Arc-en-Barrois**, un projet original a vu le jour pour accompagner les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.
- Ce dispositif immersif, financé à hauteur de 7 840 € par l'ARS et soutenu par le FEADER Pays de Chaumont, utilise l'univers du train comme outil de stimulation psycho-sensorielle :
 - *"Sur les Rails de la Mémoire"* ravive souvenirs et émotions,
 - *"Le Wagon du Souvenir"* stimule les capacités cognitives,
 - *"Évasion en Wagon"* favorise les liens sociaux et les moments partagés avec les familles.

Ce voyage imaginaire vise à apaiser l'anxiété, à éveiller les sens et à renforcer la qualité de vie des résidents.

Ces initiatives démontrent la volonté d'agir au plus près des besoins des publics les plus vulnérables, en associant **innovation thérapeutique, qualité de l'environnement de vie et inclusion durable**.

ACCÈS AUX SOINS : MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) EN HAUTE-MARNE

Depuis juin 2024, la généralisation du Service d'Accès aux Soins (SAS) s'inscrit dans la réforme nationale de l'organisation des urgences et de l'accès aux soins de premier recours. Ce dispositif innovant vise à répondre de manière fluide, rapide et adaptée aux demandes de soins urgents mais non vitaux, en complémentarité avec les structures d'urgences hospitalières.

Le département de la Haute-Marne, en raison de ses caractéristiques territoriales (ruralité, faible densité médicale, éloignement des structures hospitalières), fait face à plusieurs défis :

- Une difficulté à accéder rapidement à un médecin généraliste, en particulier en l'absence de médecin traitant ;
- Des tensions sur les urgences hospitalières, souvent sollicitées pour des soins qui pourraient être traités en médecine de ville ;
- Un besoin d'un dispositif de coordination efficace entre la ville et l'hôpital.

Le SAS 52 a donc une importance stratégique dans l'organisation territoriale de la réponse médicale.

Il vise à :

- Simplifier l'accès aux soins urgents non programmés pour les usagers ;
- Orienter les patients vers la bonne solution de soins au bon moment, en limitant le recours inapproprié aux urgences hospitalières ;
- Renforcer la coopération entre les professionnels de santé de ville et les équipes hospitalières, au service d'une meilleure régulation des flux de patients.

Fonctionnement du SAS : comment ça marche ?

1. Un accès simple et centralisé

Le patient compose le **15**, **112**, ou le **116 117**. En fonction de son état de santé, deux options s'offrent à lui :

- En cas d'urgence vitale → transfert vers la **régulation SAMU** qui organise l'envoi vers les urgences hospitalières ou déclenche une intervention (SMUR).
- En cas de besoin urgent mais non vital → orientation vers un **médecin régulateur libéral**, via une régulation dite **territoriale**

2. Une réponse rapide et personnalisée

Le médecin régulateur libéral peut :

- Prodiguer un conseil médical à distance,
- Programmer une consultation avec un médecin effecteur dans un délai de moins de 48 heures,
- Ou orienter vers un autre professionnel de santé selon la situation.

7

Le SAS ne mobilise pas de transport sanitaire d'emblée, sauf en cas de nécessité.

3. Un dispositif articulé avec les autres services

Le SAS vient en complément :

- De la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA), active le soir, les week-ends et jours fériés ;
- Des structures hospitalières et des équipes mobiles d'urgence.

La mise en place du SAS 52 repose sur un pilotage collectif à l'échelle départementale. Une gouvernance partenariale a été définie, impliquant :

- Régulib : association en charge de la régulation médicale libérale ;
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Le Centre hospitalier de Haute-Marne ;
- Le SAMU 52.

Mobilisation des professionnels de santé

Deux groupes de professionnels ont été constitués :

▪ Les médecins régulateurs libéraux (Régulib)

Ils seront chargés d'assurer une première évaluation médicale par téléphone, en journée.

✅ Un **noyau initial est déjà opérationnel**, mais un appel est lancé pour [recruter d'autres médecins](#) volontaires.

▪ Les médecins effecteurs

Ils assureront les consultations programmées dans les 48 heures, selon les disponibilités locales.

✅ Là encore, une dynamique de **renforcement de l'offre est en cours**, notamment par les CPTS.

Calendrier de déploiement

Étape	Période	Objectifs
Préfiguration	2024	Définition de la gouvernance, envoi de la lettre d'intention
Mobilisation des acteurs	1 ^{er} trimestre 2025	Constitution des équipes de régulation et effecteurs
Installation technique et organisationnelle	2 ^{ème} trimestre 2025	Plateforme digitale, protocoles, coordination
Lancement partiel	Été 2025	Fonctionnement sur quelques heures en journée
Montée en puissance	2025 - 2026	Extension progressive vers une couverture plus large

Le SAS constitue une interface précieuse entre la médecine de ville et l'hôpital. Il permet d'optimiser les ressources, de mieux prendre en charge les besoins des patients et de répondre aux enjeux d'accessibilité sur un territoire rural comme la Haute-Marne.

OUVERTURE DE L'UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER (UAPED) DE SAINT-DIZIER

Dans la continuité des politiques menées par l'ARS en faveur de la protection de la famille, un nouveau jalon essentiel a été posé en 2024 avec l'ouverture d'une UAPED à Saint-Dizier : une réponse concrète aux besoins des mineurs victimes de violences en Haute-Marne.

L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED) du Centre hospitalier de Saint-Dizier, inaugurée à l'été 2024, est située au sein du pôle femme-enfant de l'établissement. Elle est destinée à accueillir des mineurs – émancipés ou non – pour lesquels il existe une suspicion de violences, de maltraitances, de négligences ou d'exposition à des faits traumatisants, tels que le fait d'avoir été témoin de violences intrafamiliales.

Son rôle est pluridimensionnel :

- offrir un accueil sécurisant et adapté à l'enfant,
- assurer une audition spécialisée par les services d'enquête,
- garantir une prise en charge globale, alliant soins médicaux, évaluation psychologique, soutien social et suivi judiciaire.

Avec une équipe pluridisciplinaire mobilisée au service de l'enfant spécifiquement formés :

- pédiatres,
- pédopsychiatres du Centre hospitalier de la Haute-Marne (CHHM),
- professionnels du Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMP),
- travailleurs sociaux,
- psychologues,
- personnels d'enquête formés à l'audition des mineurs.

L'unité est également dotée d'une salle d'audition spécialement aménagée, conçue pour favoriser l'expression libre de l'enfant dans un cadre apaisant et protecteur.

En lien étroit avec l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de Dijon, l'UAPED assure l'articulation entre soins, justice et protection, dans un esprit de coopération et de rapidité d'intervention.

Un protocole d'action structuré pour chaque situation, selon les cas :

- si le mineur est orienté par l'autorité judiciaire, l'UAPED assure l'audition et les soins dans un cadre pénal établi,
- si l'enfant arrive hors procédure judiciaire, mais qu'une infraction est suspectée, l'équipe peut déclencher un signalement au procureur de la République pour ouverture d'enquête.

Dans tous les cas, l'enfant bénéficie :

- d'une évaluation médicale, psychologique et sociale complète,
- d'un parcours de soins personnalisé,
- d'un accompagnement tout au long de la procédure.

L'UAPED ne se limite pas à la seule prise en charge directe. Elle joue également un rôle crucial :

- dans le repérage des violences par les professionnels du territoire (santé, social, éducatif),
- en apportant un appui technique et méthodologique aux acteurs de terrain,
- en favorisant le diagnostic précoce des situations à risque, même sans saisie judiciaire immédiate.

Elle constitue donc un point d'ancrage régional pour la protection de l'enfance, au croisement du soin, du droit et de la prévention.

La création de l'UAPED de Saint-Dizier s'inscrit dans le deuxième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants, et dans la stratégie régionale de renforcement des parcours de soins adaptés aux publics les plus vulnérables.

Pour l'ARS Grand Est, cette unité répond à un enjeu majeur de santé publique et de justice sociale : garantir à chaque enfant, quel que soit son contexte de vie, une protection effective contre les violences subies, et lui offrir les conditions d'une reconstruction physique, psychique et sociale.

Ce dispositif vient compléter et renforcer un réseau territorial cohérent avec :

- la Maison des Adolescents,
- les dispositifs de soutien à la parentalité,
- le dispositif SOS Femmes Accueil,
- les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- et l'ensemble des structures sanitaires et sociales impliquées.

L'UAPED se positionne comme un **maillon stratégique** de ce réseau, assurant une coordination fluide et une réponse immédiate, adaptée et bienveillante aux besoins singuliers des enfants victimes.

L'unité a d'ores et déjà accueilli 7 enfants sur les premiers mois de fonctionnement (1 en décembre 2024, 6 en janvier-février 2025), témoignant de l'utilité immédiate du dispositif.

Le projet a bénéficié d'un soutien de l'ARS via le Fonds d'Intervention Régional (FIR) à hauteur de 75 695 € pour permettre l'équipement, l'organisation et le démarrage de cette unité spécialisée.

PROJET IMMOBILIER DU CENTRE SUD HAUTE-MARNE : UN CHANTIER STRATEGIQUE POUR L'AVENIR SANITAIRE DU TERRITOIRE

Le projet sanitaire du Centre Sud Haute-Marne poursuit son développement, en parfaite adéquation avec le calendrier initialement défini. Il incarne une ambition partagée entre les ARS Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté : repenser l'offre de soins sur le territoire, en répondant aux défis de demain. Grâce à une meilleure coordination entre les hôpitaux de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains, et avec l'appui du CHU Dijon Bourgogne, la prise en charge des patients sera optimisée.

Un projet médico-soignant partagé validé

Les deux ARS (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) ont validé, en 2024, le **projet médico-soignant partagé** du GHT 4, incluant les sites de **Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains**.

Deux principes structurent cette démarche :

- **La gradation des soins**, pour répondre au mieux aux besoins des patients. Le principe est simple : chaque patient est orienté vers le service ou l'établissement le plus adapté à la complexité de son état de santé. Ce modèle est déjà mis en œuvre sur le territoire dans certaines spécialités, comme la cardiologie ou la neurologie, où l'organisation en réseau permet d'assurer un parcours de soins optimal, du diagnostic à la rééducation.
- **La formation de filières de soins**, pour mieux organiser les parcours patients sur le territoire.

Un projet de modernisation au service des patients et des soignants

Le projet centre sud Haute-Marne ne se limite pas à la rénovation de bâtiments : il vise à transformer en profondeur l'organisation des soins sur le territoire, pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Pour rappel, le projet prévoit :

- La construction de deux nouveaux hôpitaux à Langres et Chaumont, conçus selon les standards actuels de qualité et de sécurité, pour offrir un cadre de soins moderne, fonctionnel et accueillant — aussi bien pour les patients que pour les professionnels de santé ;

- La rénovation complète de l'hôpital de Bourbonne-les-Bains, qui deviendra un centre de référence en médecine physique et de réadaptation (MPR), dédié à la rééducation ;
- Le développement d'un réseau de soins cohérent et gradué, structuré en lien avec le CHU de Dijon, qui jouera pleinement son rôle d'établissement de recours.

Le déploiement des travaux

📍 CH de Langres

- Dépôt imminent des permis d'aménagement et de construire dans les prochaines semaines, avec une validation attendue courant de l'été 2025
- Pose de la première pierre prévue avant la fin de l'année 2025
- Fin des travaux : mi-2028

📍 CH de Chaumont

- Choix du lauréat : juillet 2025
- Démarrage des travaux : deuxième semestre 2026
- Phase 1 : fin début 2029 // La phase 1 est la construction du nouveau bâtiment, avec les services des soins
- Phase 2 : fin mi-2030 // La phase 2 est la réhabilitation d'un ancien bâtiment

📍 Hôpital local de Bourbonne-les-Bains

- Démarrage des travaux : deuxième moitié de 2026
- Fin des travaux : mi-2027

Ce projet d'envergure, qui garantira aux habitants du sud Haute-Marne un accès durable à des soins de qualité, à proximité de chez eux, bénéficie d'un soutien financier fort :

- **71,6 millions d'euros** alloués par l'ARS via les **fonds Ségur investissement** (fonds européens)
- **70 millions d'euros** mobilisés par les **collectivités territoriales** :
 - Conseil départemental de la Haute-Marne
 - Conseil régional Grand Est
 - GIP Cigéo

Ces **141,6 millions d'euros** seront répartis **équitablement entre les trois établissements** hospitaliers concernés.